



**DOSSIER DE CANDIDATURE**

[ à compter du 05.02.2019 ]

DOSSIER A ADRESSER SOUS FORMAT NUMERIQUE

Par mail (PDF) à : maria.romo@cge.asso.fr

ou par défaut à : info@cge.asso.fr

# I. RAPPEL DES OBJECTIFS et des CONDITIONS D’ELIGIBILITE

La Conférence des Grandes écoles s’attache à garantir l’excellence des formations qu’elle accrédite et pour cela, définit des critères démontrant leur qualité quel que soit le format d’enseignement pratiqué par les Grandes écoles. Pour l’enseignement numérique à distance, elle s’assure que l’école maîtrise l’ensemble des ressources nécessaires et qu’elle a inscrit la dimension numérique au cœur même de sa stratégie.

En matière d’enseignement numérique, l’accréditation d’une formation numérique (\*) dispensée à distance ne pourra être réalisée par la Commission Accréditation qu’après l’habilitation numérique de l’établissement demandeur.

(\*) Une formation est considérée comme numérique dès lors que 50% des enseignements (cours et travaux dirigés) sont dispensés en format numérique. Ce sont les modalités de cette habilitation, préalable à toute accréditation de formation numérique, qui sont développées dans ce règlement.

En matière d’enseignement numérique, l’habilitation d’une école par la Conférence des Grandes écoles suppose que cette école :

* ait déjà expérimenté l’enseignement à distance ;
* soit porteuse des programmes de formation cités ;
* soit l’autorité légale et le maître d’ouvrage du dispositif de gestion et de contrôle des programmes incluant ces enseignements numériques pris en référence, y compris dans les relations développées avec des prestataires spécialisés externes ;
* fasse preuve d’une stabilité financière quant au développement et à la pérennité de l’offre de formation incluant ses enseignements numériques ;
* s’engage à faire mention de l’habilitation attribuée à l’établissement et du logo de la CGE sur sa plateforme e-learning et sur tout autre support, attestant que l’établissement répond aux critères d’excellence encadrant le label.

Toute école membre de la Conférence des Grandes écoles, est autorisée à soumettre une demande d’habilitation, en tant qu’organisme de formation de l’enseignement supérieur, soumise aux 5 conditions suivantes :

1. L’école dispose d’une expérience significative de l’enseignement à distance, depuis au moins 2 ans. Il appartiendra à l’école de faire la démonstration de la dimension significative de l’expérience, en particulier au regard des points 2,3 et 4 qui suivent.
2. L’école a formalisé et développé une stratégie de formation numérique à distance impliquant un ensemble d’acteurs (apprenants, tuteurs, responsables de formation) et d’outils techniques (pédagogiques, outils de partage, plateformes…).
3. L’école a défini la place du numérique dans sa stratégie globale et, a apporté la preuve des ressources allouées.
4. L’école est responsable de la maîtrise d’ouvrage en termes de gestion et de contrôle ; elle est garante de la cohérence des parcours et de l’excellence pédagogique, qu’elle produise tout ou partie desdits programmes.
5. L’école dépose un dossier complet.

**Mesure transitoire :** les écoles porteuses de programmes numériques accrédités avant la promulgation du Label 4DIGITAL - *Digital Grande Ecole*, disposent de la durée de leur accréditation pour initier leur candidature et obtenir le Label 4DIGITAL *- Digital Grande Ecole*. Cette mesure prendra fin, une fois épuisées les durées d’accréditation des programmes objets de cette mesure.

# II. ORGANISATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

SECTION A : IDENTIFICATION DE L’ECOLE CANDIDATE

SECTION B : ANCRAGE DANS L’ENSEIGNEMENT NUMERIQUE A DISTANCE ET STRATEGIE DEPLOYEE

SECTION C : MAÎTRISE DE L’ECOSYSTEME REGLEMENTAIRE, TECHNIQUE ET METIER

 DE LA FORMATION EN LIGNE

SECTION D : ORGANISATION DE LA PEDAGOGIE NUMERIQUE

SECTION E : ADMINISTRATION GENERALE DE LA FORMATION NUMERIQUE A DISTANCE

## SECTION A : identification de l’ecole candidate

Dénomination juridique complète de l’école :

* Nom de(s) l’autorité(s) délivrant les formations numériques à distance :
* Statut juridique (éventuellement, rattachement, tutelle…) :
* Coordonnées du siège social / établissement principal :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet (le cas échéant) :

Représentant légal de l’école

Civilité : M. ❑ Mme ❑

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Interlocuteur en charge du dossier

Civilité : M. ❑ Mme ❑

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Adresse postale (si site différent du siège) :

Visa du directeur/de la directrice

Le \_ \_ \_ / \_ \_ \_/ \_ \_ \_ \_ \_ \_ à \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

## SECTION B : ancrage dans l’enseignement numérique à distance et stratégie déployée

**Règlement du label** : *L’école expose l’orientation stratégique qu’elle a envisagée et adoptée en matière de numérique et présente une analyse des expériences déjà réalisées dans le domaine de l’enseignement numérique à distance.*

*OBJECTIF : Vérifier que le projet numérique s’inscrit dans la stratégie globale à long terme de l’établissement et répond à des objectifs quantifiables.*

**1. Lettre de motivation de la Direction de l’école candidate** (prévoir 2-4 pages, **Annexe 1**)

**2. Décrire l’ancrage de l’établissement dans l'enseignement à distance**

pistes :

a. Programmes numériques existants (Nombre, Ancienneté, Nombre de participants, en absolu et en % du nombre total de participants, Chiffre d’affaires, en absolu et en % du C.A. total).

b. Aspects qualitatifs contribuant à l’ancrage numérique de l’école (historique, mission, positionnement concurrentiel, partenariats, culture et savoir-faire propres).

**3. Décrire les ambitions poursuivies par le projet numérique**

Pistes :

a. Poids des formations numériques dans le portefeuille de formations à horizon 3 ans [ nombre de programmes ; nombre de participants (et en % du nombre total) ; chiffre d’affaires total (et en % du CA total) ].

b. Position concurrentielle visée [ leader du groupe de référence (écoles comparables), appartenir au groupe d’écoles connues pour leur offre numérique, etc. ].

c. En quoi ces ambitions s’inscrivent-elles dans la mission de l’école et les évolutions PEST de l’environnement? Quels sont les principaux bénéfices attendus (croissance, rentabilité, réputation/image, citoyenneté, etc.) ?

d. En quoi l'habilitation s'inscrit dans les ambitions poursuivies ?

**4. Décrire la stratégie numérique déployée**

Pistes :

a. Quels programmes (existants ou nouveaux, grade, etc.) sont/seront proposés en version numérique et pourquoi ?

b. Quels publics sont/seront visés (les mêmes ou de nouveaux) avec ces programmes et pourquoi ?

c. Quel est/sera le positionnement des programmes numériques p/r aux formations classiques (niveau de prix, niveau de qualité, durée, etc.) ?

d. Quels modes de développement sont/seront privilégiés - faire, faire faire ou alliances - concernant : la production des contenus, les moyens techniques, la gestion des parcours apprenants, etc. ?

e. Quels sont les facteurs internes et externes favorables et défavorables (Analyse SWOT) à l’atteinte des objectifs visés et comment sont-ils pris en compte dans la stratégie ?

## SECTION C : maîtrise de l’écosystème réglementaire, technique et métier de la formation en ligne

**Règlement du label** : *L’école s’engage dans un document écrit et signé sur la responsabilité et la maîtrise (contrôle, management) des ressources pédagogiques utilisées pour la formation numérique à distance.*

*OBJECTIFS : Garantir la capacité de l’école à identifier, dans un environnement concurrentiel, les ressources et les énergies nécessaires en vue d’offrir des formations numériques à distance de qualité. Mesurer la capacité de l’école à maintenir un haut niveau de responsabilité dans la maîtrise d’ouvrage (contrôle et management) de l’écosystème numérique et maintenir un bon niveau de qualité dans le temps.*

**1. Déclaration d’engagement signée du représentant légal** (modèle infra, **Annexe 2**)

**2. Décrire les ressources humaines engagées dans le projet numérique**

Pistes :

a. Organigramme de la structure/service en charge du numérique. (**Annexe 3**)

b. CV du ou des responsable(s) de la structure/service. (**Annexe 4**)

c. Qualifications et rôles des acteurs (auteurs, enseignants, animateurs, assistants, e-tuteurs, encadrants, community managers, responsables qualité, techniciens, etc.).

d. Qualifications et rôles des personnels spécialisés en TICE.

e. Plan de formation des équipes de la structure/service dédié(e). (**Annexe 5**)

**3. Décrire la stratégie pédagogique mise en place**

Pistes :

a. Ingénierie pédagogique déployée par la structure/service en charge du numérique : analyse/définition des objectifs/identification des compétences/ des contenus ; identification des modalités pédagogiques ; des activités pédagogiques, scénarisation ; choix techniques (outils, plateforme) ; identification des acteurs ; existence d'un Comité éditorial.

b. Descriptif des programmes sur lesquels s'appuie la demande d'habilitation : modalités pédagogiques ; activités pédagogiques ; outils/hébergement plateforme Europe / hors Europe (lien avec la section E.3) ; % des enseignants mobilisés ; public cible.

c. Processus de développement : % Production interne / service dédié ; % Production externalisée / identification des prestataires ; % des contenus externalisés abonnement / établissements partenaires.

**4. Décrire la stratégie juridique mise en place**

Pistes :

a. Modalités d'exploitation des ressources - politique d'incitation à contribution : cession de droit à titre gracieux / rémunération ; exclusivité ; si rémunération quel processus ?

b. Processus de contractualisation pour les ressources produites en interne : recueil des droits patrimoniaux des différents acteurs engagés dans la production (exemples : contrats de cession de droits avec les acteurs pour les contenus, contrats de cessions de droit pour les productions audiovisuelles, autorisations au titre du droit à l'image).

c. Modalités d'exploitation des ressources "production externalisée" : recueil des droits d'exploitation attachés aux contenus produits par le prestataire (contrat de commande + contrat de cession de droit d'exploitation ).

d. Modalités de diffusion des ressources : % des ressources estampillées tous droits réservés ; % des ressources diffusées sous licence (cc par exemple).

e. Processus de validation des ressources produites sur le plan juridique - garantie de la licité des contenus - responsabilité du directeur d'établissement (exemples : vérification cession de droits avec exclusivité antérieure avec l'éditeur pour les auteurs, vérification des autorisations des auteurs tiers pour les contenus intégrés, vérification des Conditions générales d’utilisation des sites sur lesquels sont achetées les photographies ou autres supports téléchargés).

f. Modalités de formation/sensibilisation des acteurs aux questions de propriété intellectuelle (exemples : guide pour produire / charte, formation/atelier de sensibilisation).

**5. Décrire les ressources matérielles/immatérielles à disposition du projet numérique**

Pistes :

a. Locaux et équipements (salles de cours, salles et postes informatiques, autres locaux, écrans, etc.) dédiés.

b. Infrastructure informatique "hardware" (réseau, serveurs, plateformes, etc.).

c. Infrastructure informatique ( logiciels, outils web, vidéos).

**6. Présenter les ressources financières engagées dans le projet numérique**

Pistes :

a. Budget prévisionnel (y compris prêts, subventions, etc.).

b. Budget alloué au processus global de développement.

c. Budget alloué au processus global de fonctionnement.

d. Budget alloué au processus global d’amélioration.

e. Pérennité du dispositif financier.

## SECTION D : organisation de la pédagogie numérique

**Règlement du label** : *L’école explique les choix de modes pédagogiques mis en œuvre dans le programme (apprentissage linéaire, non linéaire, serious game, classe inversée, classe renversée, présence ou pas de vidéos et/ou de sons, bibliothèque en ligne, etc.). Elle décrit le modèle qualité du programme (évaluation des apprentissages, évaluation des apprenants). Elle décrit la manière dont les professeurs impliqués dans la formation ont été formés au tutorat et à la conception des programmes. Elle décrit les dispositifs d’accompagnement dédiés aux apprenants.*

*OBJECTIF : Garantir la qualité de l’apport pédagogique et de la transmission des savoirs (savoir, savoir-faire, savoir être) en maîtrisant les technologies les mieux adaptées à une utilisation concrète et optimale pour l’apprenant.*

**1. Description des différents modes d’apprentissage**

Pistes :

a. Catalogue global des formations, nombre et proportion des formations à distance (pour ces dernières, indiquer le nombre d'apprenants et le volume horaire). (**Annexe 6**)

b. Pertinence des modes d’apprentissage envisagés (médias, éléments synchrones/asynchrones, mixtes, actifs/passifs,  obligatoires/optionnels, interactivité, auto-apprentissage, classe inversée, flexibilité, etc.).

c. Politique linguistique correspondant à l'orientation stratégique des formations à distance. Présentation du dispositif de localisation, traduction, doublage le cas échéant.

d. Animation/Modération des espaces d’échanges ou de soutien (plateforme, forum, e-tutorat, etc.) Présentation du dispositif et des modalités de tutorat.

**2. Descriptif des différentes modalités d’évaluation**

Pistes :

a. Evaluations des comportements d’apprentissage : présentation du dispositif d'analyse (learning analytics) utilisé pour mesurer la performance des apprenants (activités évaluées) en liaison avec le  comportement sur la plateforme (difficultés, décrochage, participation active aux discussions, recours au tutorat,...).

b. Evaluations des acquis (formatives/sommatives, directes /indirectes, conçues spécifiquement, différentes de celles utilisées pour des cours réguliers, etc.).

c. Modalités d'examen (devoirs, tests, examens écrits, artefacts, travail de projet, examens par les pairs, etc.).

d. Modalités de communication des sujets (modalités, attendus, consignes, délais).

e. Retours d’évaluation aux apprenants (modalités, délais, par enseignant/tiers, etc.).

f. Dispositifs de surveillance, vérification, lutte contre le plagiat.

g. Modalité de délivrance du diplôme (certificat ou diplôme numérique).

h. Niveau de satisfaction des participants (accès aux données d’évaluation, si possible sur N-2, N-1, N).

**3. Présentation de l’administration pédagogique à destination de l’apprenant**

Pistes :

a. Règlement pédagogique des formations numériques (travaux individuels et travaux collectifs). (**Annexe 7**)

b. Dispositif d’accueil : présentations, guides et formations qui soutiennent l'apprentissage sur la plateforme de l'établissement.

c. Guide d’accueil de l’étudiant : document/lien de présentation du dispositif d'apprentissage à distance à présenter par l'établissement. (**Annexe 8**)

d. Initiation à l’apprentissage en ligne : descriptif des formations et accompagnements prévus.

e. Guide d’utilisation des outils numériques : document à fournir par l'établissement. (**Annexe 9**)

f. Suivi pédagogique (identification des forces/faiblesses, progression, information, soutien) suite à l'analyse comportementale.

g. Outils en appui du suivi (fiches tutorales ou autres).

h. Encadrement des stages en entreprise ou laboratoire (convention, homologation, couverture sociale), le cas échéant.

i. Communication et gestion des incidents techniques : identification de l'incident, procédure, délai de résolution.

## SECTION E : administration générale de la formation numérique à distance

**Règlement du label** : *L’école présente l’interface et les outils de communication mis à disposition pour promouvoir les programmes numériques à distance. Elle décrit le dispositif mis en place pour le suivi de l’Assurance Qualité et l’Amélioration Continue et expose sa politique d’administration numérique de ces formations.*

*OBJECTIF : Garantir le dispositif d’amélioration continue pour satisfaire l’ensemble des parties prenantes en s’appuyant sur la qualité d’analyse et de traitement des données recueillies.*

**1. Décrire le plan de communication dédié au projet numérique**

Pistes :

a. Supports de communication : contenu, qualité, canaux, fréquence.

b. Politique de promotion interne et externe des formations numériques : actions concrètes déployées, cibles et budgets.

**2. Présenter les dispositifs Assurance-Qualité et Amélioration continue**

Pistes :

a. Processus qualité en place pour l’évaluation de l’organisation des formations numériques (Conseil de perfectionnement ? Advisory Board ?).

b. Processus qualité pour la révision des contenus et leur livraison (comité éditorial, processus de validation des contenus, charte qualité).

c. Existence d'un système de statistiques d'apprentissage (quantitatif) : démontrer l'utilisation de ces statistiques pour l'amélioration du cours (taux de progression, de réussite, d'échec et d'abandon et actions correctrices menées).

d. Existence d'un système de collecte de données qualitatives : démontrer l'utilisation de ces statistiques pour l'amélioration du cours, soit la prise en compte des retours apprenants et enseignants (questionnaire d'évaluation sur le contenu, l'encadrement).

e. Qualité de l'expérience utilisateur (ergonomie de la plateforme, qualité de l'encadrement évaluée par un questionnaire).

f. Processus de maintenance et de mise à jour des contenus pédagogiques (révisions et refontes).

g. Détailler le budget prévu et l'équipe nécessaire à l'amélioration continue.

**3. Présenter l’administration numérique des formations numériques**

Pistes :

a. Politique d’archivage des contenus.

b. Politique de sauvegarde des données.

c. Politique de sécurisation des données.

d. Conformité RGPD.



**Annexe 2**

**DÉCLARATION D’ENGAGEMENT**

*A signer par le représentant légal de l’Ecole*

*Et à joindre au dossier de demande d’habilitation*

Nom de(s) l’autorité(s) délivrant les formations numériques à distance :

**CONFORMITÉ AUX CONDITIONS D’ÉLIGIBILITÉ ET DE RESPONSABILITÉ**

**D’UNE FORMATION NUMÉRIQUE A DISTANCE**

Représentant légal de l’Ecole

Civilité : M. ❑ Mme ❑

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

* atteste que les informations fournies dans le dossier d’habilitation sont exactes, mises à jour et qu’il/elle assume la totale responsabilité du dispositif global des formations numériques à distance dispensées par l’école notamment sur les aspects juridiques (contrats, propriété intellectuelle, protection des données).
* s’engage à faire mention du label numérique attribué à l’école et du logo de la CGE associé sur tous supports utilisés dans le cadre de la promotion, gestion administrative et diplomation de la formation numérique à distance conformément au règlement intérieur et au règlement d’usage.

Le - - - / - - - /- - - - - à - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Signature :